



COMPTE-RENDU

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 16 décembre 2010

Le Conseil de la Communauté de l'agglomération dijonnaise s'est réuni le **jeudi 16 décembre 2010** à 18 h 30 à l'Hôtel de la Communauté du Grand Dijon, en séance publique, sous la présidence de Monsieur François REBSAMEN.

Membres Présents :

M. François REBSAMEN	M. Alain MILLOT	M. Louis LAURENT
M. Pierre PRIBETICH	M. Benoît BORDAT	Mme Christine MASSU
M. Jean ESMONIN	M. Joël MEKHANTAR	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
M. Gilbert MENUT	M. Christophe BERTHIER	M. Michel FORQUET
Mme Colette POPARD	M. Philippe DELVALLEE	M. Claude PICARD
M. Rémi DETANG	Mme Anne DILLENSEGER	M. Gaston FOUCHERES
M. Jean-Patrick MASSON	M. Georges MAGLICA	Mme Claude DARCIAUX
M. José ALMEIDA	Mme Elizabeth REVEL-LEFEVRE	M. Nicolas BOURNY
M. Jean-François DODET	Mme Elisabeth BIOT	M. Jean-Philippe SCHMITT
M. François DESEILLE	Mlle Christine MARTIN	M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
M. Laurent GRANDGUILLAUME	Mlle Nathalie KOENDERS	M. Gilles MATHEY
M. Patrick CHAPUIS	Mme Marie-Josèphe DURNET-ARCHEREY	M. Jean-Claude GIRARD
M. Michel JULIEN	M. Alain MARCHAND	Mme Françoise EHRE
Mme Marie-Françoise PETEL	M. Mohammed IZIMER	M. Patrick BAUDEMENT
M. Gérard DUPIRE	Mme Hélène ROY	Mme Geneviève BILLAUT
Mme Catherine HERVIEU	Mme Myriam BERNARD	M. Murat BAYAM
M. François-André ALLAERT	M. Mohamed BEKHTAOUI	M. Michel BACHELARD
M. Jean-Claude DOUHAIT	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	M. Rémi DELATTE
Mlle Badiaâ MASLOUHI	Mme Joëlle LEMOUZY	M. Philippe BELLEVILLE
M. Yves BERTELOOT	M. Jean-Yves PIAN	M. Norbert CHEVIGNY
M. Patrick MOREAU	Mlle Stéphanie MODDE	M. Gilles TRAHARD
M. Dominique GRIMPRET	M. Philippe CARBONNEL	Mme Noëlle CAMBILLARD
M. Didier MARTIN	M. Alain LINGER	
M. André GERVAIS	M. Franck MELOTTE	

Membres Absents :

M. Jean-François GONDELLIER	M. Jean-Paul HESSE pouvoir à M. Murat BAYAM
M. Jean-Pierre SOUMIER	Mme Françoise TENENBAUM pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
M. Lucien BRENOT	Mme Christine DURNERIN pouvoir à Mme Catherine HERVIEU
M. Michel ROTGER	Mme Nelly METGE pouvoir à M. Gérard DUPIRE
M. Pierre PETITJEAN	M. Roland PONSAA pouvoir à M. Jean ESMONIN
M. Philippe GUYARD	M. François NOWOTNY pouvoir à Mme Christine MASSU

COMMUNICATIONS

Conformément à l'article L 2121-145 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur Laurent GRANDGUILLAUME et Monsieur Gilles TRAHARD ont été désignés comme secrétaires de séance.

En application des articles L 5211-10 et L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la délibération du Conseil en date du 10 avril 2008, M. REBSAMEN a porté à la connaissance des conseillers des actes passés en vertu de la délégation reçue du Conseil. Le Conseil donne acte au Président.

Conventions

- **le 17 novembre 2010** : une convention relative au déplacement de la liaison souterraine 63 000vltS Champ-Regnaud / Lavoirl pour la mise en compatibilité avec les projets de tramway et de chauffage urbain avenue de Langres passée avec RTE.
- **le 5 novembre 2010** : une convention d'action relative à l'animation du stand Grand Dijon présent à la Foire gastronomique 2010 passée avec le Lycée Les Arcades

- le 14 juin 2010 : une convention en vue de l'édition 2011 de l'agenda de la Communauté de l'agglomération dijonnaise passée avec l'Agence européenne de Communication publique

Marchés

- Le 10/11/2010 : un marché n° 201010180FS0000000 passé avec la société ALFA TRANSACTION : Marché subséquent 2 à l'accord cadre 201010154FD0000000 relatif à l'acquisition de bus urbains standard (12 mètres) et articulés (18 mètres) d'occasion et à leur adaptation au réseau Divia. Objet du marché subséquent : Acquisition de 3 bus urbains standards (12 mètres) d'occasion et adaptation au réseau Divia pour un montant de 406 500,00 € HT.
- Le 03/11/2010 : un marché n° 201010172FM0000000 passé avec la société SG2A L'HACIENDA relatif à la gestion des aires d'accueil des gens du voyage situées sur le territoire de l'agglomération dijonnaise pour un montant de 1 347 606,69 € HT pour les 5 ans pour la tranche ferme (et pour un montant de 2 650,34 € TTC pour la tranche conditionnelle sous réserve d'affermissement).
- Le 03/11/2010 : un marché n° 201010167FM0000000 passé avec la société DIETRICH VEHICULES relatif à l'acquisition de matériel roulant de transports urbains : lot 2 : Acquisition d'un minibus DiviAccès pour un montant de 42 550,00 € HT.
- Le 03/11/2010 : un marché n° 201010166FM0000000 passé avec la société HEULIEZ BUS relatif à l'acquisition de matériel roulant de transports urbains : lot 1 : Acquisition de 4 bus à gabarit réduit pour un montant de 966 400,00 € HT.
- Le 02/11/2010 : un marché n° 201010163FM0000000 passé avec la société ISS ESPACES VERTS relatif aux aménagements de l'Esplanade Erasme Nord dans le cadre des deux premières lignes de tramway de l'Agglomération Dijonnaise - Lot 3 - Serrurerie et mobilier urbain pour un montant de 337 538,00 € HT.
- Le 02/11/2010 : un marché n° 201010162FM0000000 passé avec le groupement ISS ESPACES VERTS/COLAS EST/SNEL Agence SCREG EST/ PENNEQUIN relatif aux aménagements de l'Esplanade Erasme Nord dans le cadre des deux premières lignes de tramway de l'Agglomération Dijonnaise - Lot 2 - Espaces verts et revêtements pour un montant de 1 232 871,50 € HT pour la tranche ferme et de 32 384,50 € HT pour la tranche conditionnelle.
- Le 02/11/2010 : un marché n° 201010161FM0000000 passé avec le groupement SNEL Agence SCREG EST/COLAS EST/ISS ESPACES VERTS/PENNEQUIN relatif aux aménagements de l'Esplanade Erasme Nord dans le cadre des deux premières lignes de tramway de l'Agglomération Dijonnaise - Lot 1 - Infrastructures pour un montant de 1 621 941,27 € HT pour la tranche ferme et de 49 148,13 € HT pour la tranche conditionnelle.
- Le 12/11/2010 : un marché EN GROUPEMENT AVEC LE CG 21 n° 201010160FM0000000 passé avec la société ERG TRANSIT SYSTEMS relatif à la fourniture et la mise en place de systèmes billettiques complets interoperables pour le réseau départemental de Côte d'Or (Transco) et pour le réseau urbain de l'agglomération dijonnaise (Divia), ainsi que les prestations associées pour un montant de 4 769 668,78 € HT comprenant la tranche ferme et les options 7 et 8 et pour un montant de 21 320,00 € HT comprenant les tranches conditionnelles 1 et 2, sous réserve d'affermissement (Partie Grand Dijon).
- Le 10/11/2010 : un acte modificatif de sous-traitance n° 201010106FM0000001 passé avec la société FONDASOL relatif au lot 3 du centre de maintenance et d'exploitation mixte bus/tramways : Gros œuvre et démolition. Titulaire : PERTUY CONSTRUCTION. Pour un montant de 13 439,00 € HT.
- Le 19/11/2010 : un acte de sous-traitance n° 201010108FM0000001 passé avec la société SMAC relatif au lot 5 du centre de maintenance et d'exploitation mixte bus/tramways : Étanchéité. Titulaire : SOPREMA. Pour un montant de 704 528,16 € HT.
- Le 19/11/2010 : un acte de sous-traitance n° 201010119FM0000004 passé avec la société BREDILLET relatif au lot 25 du centre de maintenance et d'exploitation mixte bus/tramways : Bassins de rétention d'eaux unitaires. Titulaire : Groupement SNCTP / SOURCES / SOLETANCHE Bachy. Pour un montant de 132 255,00 € HT.
- Le 10/11/2010 : un acte de sous-traitance n° 201010119FM0000003 passé avec la société BUREAU D'ETUDES CLEMENT relatif au lot 25 du centre de maintenance et d'exploitation mixte bus/tramways : Bassins de rétention d'eaux unitaires. Titulaire : Groupement SNCTP / SOURCES / SOLETANCHE Bachy. Pour un montant de 17 400,00 € HT.
- Le 16/11/2010 : un acte de sous-traitance n° 201010092FM0000002 passé avec la société CYRIL COGHETTO SIGNALISATIONS relatif aux travaux d'infrastructures et d'aménagements des deux premières lignes de tramway de l'Agglomération Dijonnaise : lot 2 - du bd de Brosse à Valmy. Titulaire : Groupement BIFFAGE TP / STPV / WITTFELD / ROUGEOT TP / DESERTOT / GRAGLIA. Pour un montant de 10 000,00 € HT.
- Le 10/11/2010 : un acte de sous-traitance n° 201010106FM0000003 passé avec la société CUENOT DEMAT relatif au lot 3 du centre de maintenance et d'exploitation mixte bus/tramways : Gros œuvre et démolition. Titulaire : PERTUY CONSTRUCTION. Pour un montant de 150 000,00 € HT.
- Le 10/08/2010 : un acte modificatif de sous-traitance n° 200909020FM0000002 passé avec la société EGIS AMENAGEMENT relatif à la maîtrise d'œuvre de la construction / réhabilitation d'un centre de maintenance mixte pour l'entretien et le remisage d'un matériel roulant de TCSP et du parc autobus du réseau DIVIA. Pour un montant de 165 120 € HT pour la tranche ferme et de 237 880 € HT pour la tranche conditionnelle.

Marchés à procédures adaptées

- **Le 16/11/2010** : un MAPA n° 201010181AS00000000 passé avec la société IMPRIMERIE MERCURE : Marché Subséquent 6 à l'Accord Cadre 09-17 relatif aux actions de communication du Grand Dijon : Lot 4 : Impression en grand format. Objet du MAPA : Impression affiches campagne lycéens 2010 pour un montant de 8 295,00 € HT
- **Le 17/11/2010** : un MAPA n° 201010179AM00000000 passé avec la société COLAS EST relatif à la réfection de voirie au droit de trois arrêts de bus Avenue du Mail à Talant pour un montant de 18 590,20 € HT.
- **Le 10/11/2010** : un MAPA n° 201010178AS00000000 passé avec la société MERCURE IMPRIMERIE : Marché Subséquent 24 à l'Accord Cadre 09-15 relatif aux actions de communication du Grand Dijon : Lot 2 : Impression offset de documents. Objet du MAPA : Foire gastronomique 2010 pour un montant de 1 080,00 € HT.
- **Le 02/11/2010** : un MAPA n° 201010173AM00000000 passé avec la société FINANCE ACTIVE relatif aux prestations d'assistance et de conseil en matière de gestion de la dette pour un montant de 14 065,66 € HT pour la tranche ferme.
- **Le 28/10/2010** : un MAPA n° 201010170AM00000000 passé avec la société URBAN'NT relatif à la fourniture, la livraison et l'installation sur sites d'arceaux-vélos pour un montant de 49 677,00 € HT.
- **Le 09/11/2010** : un avenant 2 n° 200909043AM0000200 passé avec la société SOBECA relatif aux aménagements pour arrêts de bus et mobiliers urbains.

Concessions cinéraires

A compter du	Titulaire	N° de concession	Durée (années)	Montant
24/09/2010	Madame Marcelle VIEILLARD	2-E-E1-62	30	299,00 €
29/09/2010	Madame Lillane TROUVE	2-E-E1-70	15	150,00 €
30/09/2010	Monsieur Jean-Marc Yons	2-E-E1-63	30	299,00 €
04/10/2010	Madame Annick CLAVIER	2-I-C1-10	15	595,00 €
06/10/2010	Madame Anne-Marie TRUCHY	2-E-E1-64	15	150,00 €
07/10/2010	Madame Dominique CATTANEO	2-E-E1-65	15	150,00 €
11/10/2010	Madame Chantal CONSTANTIN	2-I-F-2	50	1 984,00 €
12/10/2010	Madame Fabienne RAZZANO	2-E-E1-66	50	498,00 €
20/10/2010	Monsieur et Madame ROLLAND	2-C-G-1	15	344,00 €
22/10/2010	Madame Paulette PIERRE	2-I-L-5	15	595,00 €
27/10/2010	Madame Karine VENDEUR	2-E-E1-67	30	299,00 €
23/10/2010	Madame Mauricette ANDRZEJEWSKI	1-O-01-01-014	6	380,00 €
17/08/2010	Madame Andrée ROSSIGNOL	2-E-D1-94	15	205,13 €
27/10/2010	Madame Monique LANQUETIN	2-C-L-26	15	344,00 €
28/10/2010	Madame Mauricette CUROT	2-E-E1-5	30	299,00 €
29/10/2010	Madame Liliane NGOLO	2-E-E1-68	50	498,00 €
02/11/2010	Monsieur Jean-Claude COLLET	2-I-F1-2	50	1 984,00 €
02/11/2010	Mademoiselle Elodie MARRAS	2-E-E1-69	15	150,00 €

1. ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES Ouverture de 2 budgets annexes M4 : service de l'eau et service de l'assainissement

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'ouvrir** un Budget annexe de l'eau et un Budget annexe de l'assainissement, régis par l'instruction budgétaire et comptable M 49, à compter du 1er janvier 2011.

SCRUTIN : POUR : 71 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
DONT 8 PROCURATIONS

2. ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES BUDGET PRIMITIF POUR 2011 - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES - VOTE DES CHAPITRES BUDGÉTAIRES

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'adopter** le Budget Primitif 2011 de la Communauté de l'agglomération dijonnaise pour :
 - le budget principal ;
 - le budget annexe de la Décharge des Produits Inertes (DPI) et des DASRI ;
 - le budget annexe des transports publics urbains ;
 - le budget annexe du crematorium ;
 - le budget annexe du service de collecte des ordures ménagères ;
 - le budget annexe du service de traitement des ordures ménagères ;
 - le budget annexe de la zone d'activités de Bretenière ;
 - le budget annexe du Groupe Turbo-alternateur ;
 - le budget annexe de l'assainissement ;
 - le budget annexe de l'eau.
- **de préciser** que chaque budget est voté au niveau du chapitre, selon les maquettes budgétaires.

SCRUTIN : POUR : 76 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
DONT 6 PROCURATIONS

3. ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES ACTUALISATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** la révision et l'affectation des autorisations de programme présentées.

SCRUTIN : POUR : 76 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
DONT 6 PROCURATIONS

4. ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES : DÉFINITION ET MODIFICATION DES MÉTHODES D'AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS, INSTITUTION D'UNE PROVISION SUR LE BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'adopter** à compter du 1er janvier 2011 les méthodes d'amortissement exposées et précisées par budget.

SCRUTIN : POUR : 76 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
DONT 6 PROCURATIONS

5. ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES ATTRIBUTION DE COMPENSATION POUR 2011

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **de fixer** les montants prévisionnels de l'attribution de compensation pour 2011 comme suit :

Communes	ACTP 2011
AHUY	150 359
BRESSEY SUR TILLE	20 539
BRETENIERE	218 861
CHENOVE	6 741 611
CHEVIGNY-S ^T -SAUVEUR	1 886 515
CRIMOLOIS	111 214
DAIX	382 601
DIJON	28 578 032
FENAY	42 159
FONTAINE-LES-DIJON	673 177
HAUTEVILLE-LES-DIJON	23 325
LONGVIC	3 964 108
MAGNY SUR TILLE	44 610
MARSANNAY-LA-COTE	1 139 064
NEUILLY-LES-DIJON	41 662
OUGES	312 549
PERRIGNY-LES-DIJON	128 999
PLOMBIERES-LES-DIJON	272 115
QUETIGNY	4 356 579
SAINT-APOLLINAIRE	1 937 686
SENNECEY-LES-DIJON	118 535
TALANT	632 777

- **de dire** que ces montants pourront être ajustés par une nouvelle délibération pour tenir compte des majorations au titre de l'article 57 de la loi SRU,
- **de procéder** à des versements mensuels par douzièmes de ces sommes à compter de janvier 2011.

SCRUTIN : POUR : 76 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
DONT 6 PROCURATIONS

6. ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES DOTATION DE SOLIDARITÉ COMMUNAUTAIRE POUR 2011

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** les critères énoncés
- **de fixer** la répartition pour 2011 de la dotation de solidarité communautaire comme suit :

	Part forfaitaire	DSC totale 2011
AHUY	90 004	90 004
BRESSEY SUR TILLE	7 081	7 081
BRETENIERE	8 344	8 344
CHENOVE	958 257	958 257
CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR	1 192 174	1 192 174
CRIMOLOIS	2 637	2 637
DAIX	159 450	159 450
DIJON	7 322 892	7 322 892
FENAY	3 188	3 188
FONTAINE-LES-DIJON	253 623	253 623
HAUTEVILLE LES DIJON	9 672	9 672
LONGVIC	1 010 989	1 010 989
MAGNY SUR TILLE	4 089	4 089
MARSANNAY-LA-COTE	212 270	212 270
NEUILLY-LES-DIJON	93 821	93 821
OUGES	110 411	110 411
PERRIGNY-LES-DIJON	69 212	69 212
PLOMBIERES-LES-DIJON	92 594	92 594
QUETIGNY	884 532	884 532
SAINT-APOLLINAIRE	430 607	430 607
SENNECEY-LES-DIJON	91 553	91 553
TALANT	394 216	394 216
Total	13 401 616	13 401 616

- de procéder à des versements mensuels, par douzièmes, de ces sommes à compter de janvier 2011.

SCRUTIN : POUR : 76 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 6 PROCURATIONS

7. ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES DECISION MODIFICATIVE N° 2 POUR 2010

LE CONSEIL DECIDE A L'UNANIMITE :

- d'adopter les mouvements budgétaires mentionnés dans délibération.

SCRUTIN : POUR : 76 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 6 PROCURATIONS

8. ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES ADMISSIONS EN NON VALEUR

LE CONSEIL DECIDE A L'UNANIMITE :

- d'admettre en non-valeur les titres de recettes correspondant aux factures mentionné, à hauteur des montants suivants :

- Budget principal : 47,93 euros
- Budget annexe de la décharge des produits inertes : 1 341,09 euros

SCRUTIN : POUR : 76 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 6 PROCURATIONS

9. ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES DE LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **de prendre acte** du rapport définitif de la Chambre Régionale des Comptes, en date du 10 novembre 2010.

SCRUTIN : POUR : 76 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
DONT 6 PROCURATIONS

10. ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES TRAITEMENT - UIOM - ACTUALISATION DES TARIFS POUR 2011

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **de fixer** les tarifs applicables au 1^{er} janvier 2011 :
 - Déchets Industriels Banals (DIB) : 97,44 € TTC hors TGAP
 - DIB triés (refus non recyclables issus d'un centre ou d'une plate-forme de tri) et /ou Ordures Ménagères issues de collectes sélectives et / ou Déchets Assimilables aux Ordures Ménagères (DAOM) : 73 € TTC hors TGAP
 - Déchets Issus de Médicaments (DIM) non utilisés provenant des ménages et collectés dans le cadre d'une filière agréée (CYCLAMED) et/ou Déchets présentant des propriétés physico-chimiques particulières rendant difficile le stockage en fosse ou le traitement (très bas ou très haut PCI) : 130 € TTC hors TGAP

L'UIOM étant certifiée ISO 14001 et rejetant des émissions en oxydes d'azote inférieures à 80 mg/Nm³, le montant de TGAP bénéficiera a priori cette année encore de 50 % de réduction (3,20 € la tonne).

SCRUTIN : POUR : 76 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
DONT 6 PROCURATIONS

11. ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES TRAITEMENT - DASRI - ACTUALISATION DES TARIFS POUR 2011

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **de fixer** les tarifs applicables au 1^{er} janvier 2011 :
 - Traitement de DASRI y compris lavage / désinfection des bacs en provenance de zones autorisées dans l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter :
 - Apports de 0 à 20 tonnes par mois : 335 € HT / tonne hors TGAP
 - Apports au-delà de 20 tonnes par mois : 297 € HT / tonne hors TGAPA ces tarifs s'ajoutent un coût de 15 € HT / tonne pour l'identification et la pesée des GRV si le collecteur ne souhaite pas effectuer ces opérations.
 - Traitement de DASRI y compris lavage / désinfection des bacs en provenance de zones non autorisées dans l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter mais suite à des arrêts pour panne ou maintenance d'autres unités de traitement :
 - Apport de 0 à 5 tonnes / semaine : 335 € HT / tonne hors TGAP
 - Apport au-delà de 5 tonnes / semaine : 297 € HT / tonne hors TGAPA ces tarifs s'ajoutent un coût de 15 € HT / tonne pour l'identification et la pesée des GRV si le collecteur ne souhaite pas effectuer ces opérations.
 - Forfait « bac contaminé radioactif » : 400 € HT par GRV
 - Forfait « non conformité réglementaire des apports » donnant lieu à l'établissement d'une fiche de suivi : 100 € HT par GRV

SCRUTIN : POUR : 76 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
DONT 6 PROCURATIONS

12. ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES TRAITEMENT - CET - ACTUALISATION DES TARIFS POUR 2011

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **de fixer** les tarifs applicables au 1^{er} janvier 2011 :

- Déchets de la déconstruction, rebus d'usine de béton préfabriqués, croûtes d'enrobés et autres produits bitumineux stabilisés, déblais minéraux et naturels, roches, pierres, plaquettes, GNT, tout venant, gravats, autres matériaux recyclables : 3,55 € HT / tonne
- Autres déchets inertes non recyclables dont terre : 7,10 € HT la tonne
- Argile de perméabilité < 10 – 7 m/sec après compactage, et terre végétale : gratuité si besoin pour la réhabilitation du site.

SCRUTIN : POUR : 76 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
DONT 6 PROCURATIONS

13. ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES COLLECTE - ACTUALISATION DES TARIFS DE LA REDEVANCE SPÉCIALE POUR 2011

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'appliquer** aux tarifs 2010 le montant de l'inflation soit 1.5 %, soit un prix de 2.57 € au litre.

A titre indicatif, voici quelques exemples du tarif annuel 2011 des bacs avec application du prix au litre

Bacs :	Tarifs annuels 2011 :
120 litres	308,40 €
180 litres	462,60 €
240 litres	616,80 €
340 litres	873,80 €
500 litres	1285,00 €
660 litres	1696,20 €
770 litres	1978,90 €

SCRUTIN : POUR : 76 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
DONT 6 PROCURATIONS

14. ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES ZÉNITH - TARIFICATION APPLICABLE AU 1^{ER} JANVIER 2011

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** les tarifs applicables à compter du 1^{er} janvier 2011 tels que présentés en annexe de la présente délibération.

SCRUTIN : POUR : 76 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
DONT 6 PROCURATIONS

15. ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES STADE D'ATHLÉTISME COLETTE BESSON - TARIFICATION APPLICABLE AU 1^{ER} JANVIER 2011

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** les tarifs applicables à compter du 1^{er} janvier 2011 ;
- **d'approuver** ladite convention cadre et à apporter des modifications de détail ne remettant pas en cause

son économie générale ;

- **d'approuver** Monsieur le Président à signer les conventions d'utilisation avec les utilisateurs.

SCRUTIN : POUR : 76 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
DONT 6 PROCURATIONS

16. ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES COMPLEXE SPORTIF DU GRAND DIJON À SAINT-APOLLINAIRE - TARIFICATION APPLICABLE AU 1ER JANVIER 2011

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** les tarifs applicables à compter du 1^{er} janvier 2011 ;
- **d'approuver** ladite convention à intervenir avec les utilisateurs, et apporter des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;
- **d'autoriser** le Président à signer tout acte utile.

SCRUTIN : POUR : 76 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
DONT 6 PROCURATIONS

17. ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LA COMMUNAUTÉ DE L'AGGLOMÉRATION DIJONNAISE, LA VILLE DE DIJON, LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE DIJON ET LES COMMUNES DE QUETIGNY ET SAINT APOLLINAIRE, RELATIVE À LA FOURNITURE DE PAPIER - APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **de constituer** un groupement de commande entre la Communauté de l'agglomération dijonnaise, la Ville de Dijon, le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Dijon et les communes de Quetigny et Saint Apollinaire, pour l'achat de papier ;
- **d'approuver** le projet de convention à passer entre les entités du groupement, et d'autoriser Monsieur le Président à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;
- **de désigner** la Ville de Dijon comme coordonnateur du groupement chargé de passer, signer, notifier et exécuter, au nom et pour le compte de l'ensemble des membres, l'accord-cadre unique et les marchés subséquents ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer la convention définitive ainsi que tout acte à intervenir pour son application.

SCRUTIN : POUR : 76 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
DONT 6 PROCURATIONS

18. ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES DÉLÉGATION DE COMPÉTENCES DU CONSEIL AU PRÉSIDENT - COMPLÉMENTS

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **de remplacer** les dispositions du 5^{ème} alinéa de la délibération du 10 avril 2008 fixant les délégations de compétences du Conseil au Président par les dispositions suivantes : « 5^{ème} de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, la signature et l'exécution de tous les marchés publics et accords-cadres, après décision de la commission d'appel d'offres le cas échéant » ;
- **de remplacer** les dispositions du 6^{ème} alinéa de la délibération précitée par les dispositions suivantes : « 6^{ème} de prendre toutes les décisions concernant la préparation, la passation, la signature et l'exécution des avenants aux marchés publics et aux accords-cadres après décision de la commission d'appel d'offres le cas échéant ».

SCRUTIN : POUR : 76 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 6 PROCURATIONS

19. ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES AVENANT N°1 AU MARCHÉ N° 08-38 (ACHAT DE PRESTATIONS D'ASSISTANCE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROJET DE TRAMWAY) : ANALYSE DES COMPTES DU DÉLÉGATAIRE DU SERVICE DE TRANSPORTS EN COMMUN

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** l'avenant n°1 au marché 08-38 ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer cet avenant pour le bon déroulement du marché.

SCRUTIN : POUR : 76 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 6 PROCURATIONS

20. ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES RENOUVELLEMENT DE LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DU CREMATORIUM - RAPPORT SUR LE PRINCIPE DE LA DÉLÉGATION

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** le principe de la Délégation de Service Public de type affermage pour assurer l'exploitation du crematorium du Grand Dijon ;
- **d'approuver** les caractéristiques des prestations que devra assurer le futur délégataire, décrites dans le rapport;
- **d'autoriser** le Président à lancer la procédure de délégation de service public (effectuer notamment les publicités nécessaires), à mener les négociations avec les différents candidats conformément aux articles L 1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales et prendre les actes nécessaires dans le cadre de cette procédure.

SCRUTIN : POUR : 76 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 6 PROCURATIONS

21. ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES CRÉATION D'UNE COMMISSION "EAU-ASSAINISSEMENT-VOIES ET RÉSEAUX DIVERS"

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **de créer** une nouvelle commission intitulée « eau, assainissement, voiries & réseaux divers ».
- **de désigner** ses membres selon la liste ci-après.
- **d'inviter** les représentants des communes de Varois et Couternon à assister aux commissions lors de la présentation des rapports concernant également leur commune.

Composition de la nouvelle commission « eau-assainissement-voiries & réseaux divers

AHUY	M. DOUHAI
BRESSEY SUR TILLE	M. MOREAU
BRETENIERE	M.LINGER
CHENOVE	M.LAURENT
CHEVIGNY ST SAUVEUR	M.ROTGER
CRIMOLOIS	MME MASSU
DAIX	M.FORQUET
DIJON	M. REBSAMEN
	Mme BIOT
	Mme GARRET RICHARD
	Mme DURNERIN
	M. MASSON
	M.BORDAT
	M.BEKHTAOUI
	M.BERTHIER
	Mme POPARD
	Mme MODDE
	Mme LEMOUZY
	M.GRANDGUILLAUME
	M. DELVALEE
	Mme MASLOUHI
	M. MILLOT
FENAY	M. PETEL
FONTAINE LES DIJON	M. CHAPUIS
HAUTEVILLE LES DIJON	M. SOUMIER
LONGVIC	M. DARCIAUX
MAGNY SUR TILLE	M. BOURNY
MARSANNAY LA COTE	M.GUYARD
NEUILLY LES DIJON	M.MATHEY
OUGES	M. GIRARD
PERRIGNY LES DIJON	M. BAUDEMONT
PLOMBIERES LES DIJON	M. HESSE
QUETIGNY	M. BACHELARD
ST APOLLINAIRE	M.DODET
SENNECEY LES DIJON	M. BELLEVILLE
TALANT	M.TRAHARD

SCRUTIN : POUR : 76

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 6 PROCURATIONS

22. ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES MUTUALISATION DE LA DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES DE LA VILLE DE DIJON ET DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND DIJON

LE CONSEIL DECIDE A L'UNANIMITE :

- **d'approuver** le principe de la mutualisation de la Direction des Ressources Humaines de la Ville de Dijon et du Grand Dijon ;
- **d'autoriser** le Président à signer la convention de mise à disposition de personnel après, le cas échéant, y avoir apporté toute modification de détail ne remettant pas en cause l'économie générale du projet ;
- **d'autoriser** le Président à prendre toutes les mesures et signer toute autre pièce nécessaires à la mise en oeuvre et à l'exécution de cette mutualisation.

SCRUTIN : POUR : 76 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 6 PROCURATIONS

23. ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES MAJORATION DE L'INDEMNITE DE DEUX VICE-PRÉSIDENTS

LE CONSEIL DECIDE A L'UNANIMITE :

- **de fixer** à compter du 1er janvier 2011 le montant de l'indemnité des deux Vice-Présidents susvisés à 73 % de l'indice brut 1015 ;
- **d'autoriser** le Président à signer toute pièce nécessaire à la mise en oeuvre de la présente délibération ;
- **d'ouvrir** les crédits à cet effet au budget.

SCRUTIN : POUR : 76 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 6 PROCURATIONS

24. ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A LA MUTUELLE NATIONALE TERRITORIALE

LE CONSEIL DECIDE A L'UNANIMITE :

- **de verser** une subvention à la Mutuelle Nationale Territoriale au titre de l'année 2011 pour un montant de 7500 euros au titre du budget principal et 500 euros au titre du budget annexe CET-DASRI ;
- **de dire** que la dépense en résultant sera prise sur les crédits ouverts au budget 2011 à cet effet.

SCRUTIN : POUR : 76 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 6 PROCURATIONS

25. ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A LA SMACL SANTÉ

LE CONSEIL DECIDE A L'UNANIMITE :

- **de verser** une subvention à la SMACL Santé au titre de l'année 2011 pour un montant estimé de 28000 euros, dont 26 000 euros au titre du budget principal et 2000 euros au titre du budget CET/DASRI ;
- **d'autoriser** le Président à signer la convention à intervenir entre la Communauté et la Mutuelle ainsi que tous documents nécessaires au versement de la subvention ;
- **de dire** que la dépense en résultant sera prise sur les crédits ouverts au budget 2011 à cet effet.

SCRUTIN : POUR : 76 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 6 PROCURATIONS

26. ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES ATTRIBUTION D'UNE INDEMNITE FORFAITAIRE POUR FRAIS DE REPRÉSENTATION AU DIRECTEUR GÉNÉRAL DES SERVICES

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'attribuer** au Directeur général des services une indemnité forfaitaire pour frais de représentation (emploi correspondant de sous-préfet hors classe) de 6840 euros par an ;
- **de dire** que cette indemnité sera versée mensuellement et que toute revalorisation de taux prévu par arrêté ministériel sera prise en compte ;
- **d'ouvrir** les crédits à cet effet au budget.

SCRUTIN : POUR : 76 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 6 PROCURATIONS

27. ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES RECRUTEMENT D'UN CHARGÉ DE MISSION CONTRACTUEL EN URBANISME RÉGLEMENTAIRE ET OPÉRATIONNEL

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'autoriser** le Président à recruter un agent contractuel à temps plein à compter en application de l'article 3 alinéa 5 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, pour une durée de 3 ans renouvelable une fois à compter du 17 janvier 2011, afin d'assurer les fonctions de chargé de mission en urbanisme réglementaire et opérationnel ;
- **de fixer** la rémunération de l'emploi en référence à la grille des attachés territoriaux et de rendre l'agent éligible à l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires et l'indemnité d'exercice des missions, dans les mêmes conditions et formes que celles fixées par la délibération du 17 mars 2005 pour les agents titulaires ;
- **d'autoriser** le Président à signer toute pièce nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

SCRUTIN : POUR : 76 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 6 PROCURATIONS

28. ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES MISE À DISPOSITION DE PERSONNEL DU GRAND DIJON AUPRÈS DU SYNDICAT MIXTE DU SCOT

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** la mise à disposition de personnel du Grand Dijon auprès du Syndicat Mixte du SCOT moyennant le remboursement intégral des rémunérations ;
- **d'autoriser** le Président à signer le projet de convention, ainsi que toute pièce nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

SCRUTIN : POUR : 76 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 6 PROCURATIONS

29. ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES CRÉATION DE POSTES

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **de créer**, à compter du 1er janvier 2011, cinq postes de technicien principal de deuxième classe, trois postes d'adjoint administratif de première classe et deux postes d'adjoint technique de deuxième classe, l'ensemble de ces postes étant à temps complet ;
- **de dire** que les crédits sont prévus à cet effet au budget 2011.

SCRUTIN : POUR : 76 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 6 PROCURATIONS

30. HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME CANDIDATURE POUR L'INSCRIPTION DES "CLIMATS" DU VIGNOBLE DE BOURGOGNE SUR LA LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL DE L'HUMANITÉ - CHARTE

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** la Charte territoriale des climats du vignoble de Bourgogne ;
- **d'engager** la Communauté d'agglomération dijonnaise au respect de sa mise en œuvre tant dans sa philosophie d'action que dans la réalisation des actions spécifiques mentionnées ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président de la communauté d'agglomération dijonnaise à signer la Charte définitive, ainsi que tout acte à intervenir pour son application.

SCRUTIN : POUR : 76 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
DONT 6 PROCURATIONS

31. HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME LGV RHIN-RHÔNE - CONVENTION N°2
RELATIVE AU FINANCEMENT ET À LA RÉALISATION D'ÉTUDES DE PROJET, D'AMÉNAGEMENT ET D'ACQUISITIONS
FONCIÈRES POUR LA SECONDE PHASE DE LA BRANCHE EST

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** le projet de convention n°2 relative au financement et à la réalisation de la 2ème tranche d'études qui comprend l'achèvement des études de projet et la maîtrise foncière des sols de l'ensemble de la seconde phase de la branche Est de la LGV Rhin-Rhône ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer cette convention et ses annexes et les documents nécessaires à la bonne administration de ce dossier et l'autoriser à réaliser des modifications de détail ne remettant pas en cause l'économie générale de la convention ;
- **de dire** que les crédits nécessaires seront inscrits aux budgets des exercices concernés.

SCRUTIN : POUR : 75 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
DONT 6 PROCURATIONS

32. HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME PARC PRIVÉ ANCIEN : MODALITÉS DE MISE
EN OEUVRE DU FONDS D'AIDE À LA RÉHABILITATION THERMIQUE (FART) DESTINÉ À SOUTENIR LES PROPRIÉTAIRES
OCCUPANTS EN PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** la mise en oeuvre du programme « Habiter mieux » sur le territoire de l'agglomération dijonnaise ;
- **de mobiliser** les aides financières communautaires, selon les modalités d'intervention définies par délibération en date du 25 mars 2010, au bénéfice des propriétaires-occupants éligibles au Fonds d'Aide à la Réhabilitation Thermique (FART) correspondant à ce programme ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer le contrat local d'engagement de lutte contre la précarité énergétique à intervenir avec l'Etat et l'Anah ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer l'avenant au marché n°201010013 FM passé avec le CDAH pour la mise en oeuvre du volet Ingénierie de ce programme permettant l'accompagnement de l'ordre de 150 projets de réhabilitation thermique ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte utile à l'exécution de cette décision.

SCRUTIN : POUR : 73 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
DONT 6 PROCURATIONS

33. HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME RUE DE MONTMUZARD - LATITUDE 21 -
BAIL EMPHYTÉOTIQUE AVEC LA VILLE DE DIJON - AVENANT N°1

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'autoriser** la réduction du périmètre du bail emphytéotique du 07 août 2007 consenti par la Ville de Dijon pour la réalisation de Latitude 21 sur la parcelle cadastrée section BI n°303 pour une emprise de l'ordre de 300 m², les autres conditions du bail demeurant inchangées ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer, au nom de la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise, l'avenant n°1 correspondant et tous actes et documents à intervenir en vue de régulariser ce dossier.

SCRUTIN : POUR : 73 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 6 PROCURATIONS

34. HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME HABITAT À LOYER MODÉRÉ - GARANTIE D'EMPRUNT ORVITIS - ACQUISITION VEFA DE 22 LOGEMENTS À TALANT, PROGRAMME "VILLAGE BLEU URBAIN"

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'accorder** à ORVITIS la garantie financière de la Communauté de l'agglomération dijonnaise pour le remboursement de deux prêts PLS d'un montant total de 1 541 840 €, se décomposant en un prêt « travaux » de 1 086 242,32 € et un prêt « foncier » de 455 597,68 €, à contracter auprès du Crédit Foncier pour le financement de l'acquisition en VEFA de 22 logements sis Avenue Maréchal Leclerc à Talant. Les caractéristiques principales de ces prêts sont les suivantes :

- Durée totale du prêt : 42 ans pour la partie « travaux » et 52 ans pour la partie « foncier »
- Périodicité des échéances : annuelle
- Période d'anticipation : 2 ans maximum
- Taux d'intérêt actuariel annuel : 2,36 %
- Mode d'amortissement : constant ou progressif
- Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité : en fonction de la variation des taux du Livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0%.

Les taux d'intérêt et de progressivité indiqués sont susceptibles de varier en fonction de la variation du taux du Livret A et/ou du taux de commissionnement des réseaux collecteurs. En conséquence, les taux du Livret A et de commissionnement des réseaux collecteurs effectivement appliqués aux prêts seront ceux en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt garanti par la présente délibération.

- **de dire** que la garantie de la Communauté de l'agglomération dijonnaise est accordée pour la durée totale de ces prêts, à hauteur de 100% de leur montant ;
- **de dire** que, au cas où l'emprunteur ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles dues par lui en principal, intérêts, intérêts de retard, indemnités, frais et accessoires, la Communauté de l'agglomération dijonnaise s'engage à en effectuer le paiement en son lieu et place, à la première demande du Crédit Foncier, sans opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à intervenir au contrat de prêt correspondant qui sera établi avec ORVITIS et le Crédit Foncier.

SCRUTIN : POUR : 73 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 6 PROCURATIONS

35. HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME HABITAT À LOYER MODÉRÉ - DEMANDE DE SUBVENTIONS PLH - OPAC DE DIJON - CONSTRUCTION DE 19 LOGEMENTS (8 PLUS, 4 PLAI, 7 PLS), 7 RUE DU CHÂTEAU D'EAU À PLOMBIÈRES-LES-DIJON

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'attribuer** à l'OPAC de Dijon – 2 bis rue Maréchal Leclerc - BP 87027 - 21070 DIJON cedex-, pour l'opération de construction de 19 logements collectifs (8 PLUS, 4 PLAI, 7 PLS), situés 7 rue du Château d'eau à Plombières-les-Dijon, **trois subventions d'un montant total de 209 500 €**, établies en fonction du bilan financier prévisionnel de cette opération et conformément aux dispositions du règlement d'intervention du Programme Local de l'Habitat (PLH) :

- 104 000 € au titre des PLUS,
- 74 000 € au titre des PLAi,
- 31 500 € au titre des PLS ;

- **de dire** que ces dépenses seront prélevées sur le crédit ouvert au budget de l'exercice en cours et exercices suivants ;
- **de dire** que l'attribution de ces subventions est subordonnée à la justification, par l'OPAC de Dijon, des dépenses figurant au bilan de l'opération ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte utile à la bonne administration de ce dossier.

SCRUTIN : POUR : 73 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 6 PROCURATIONS

36. HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME HABITAT À LOYER MODÉRÉ - DEMANDE DE SUBVENTION PLH - OPAC DE DIJON : ACQUISITION VEFA DE 20 LOGEMENTS (PLS) "DOMAINE DE GAÏA", BOULEVARD MANSART À DIJON

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'attribuer** à l'OPAC de Dijon – 2 bis rue Maréchal Leclerc – BP 87027 - 21070 DIJON cedex-, pour l'opération d'acquisition en VEFA de 20 logements collectifs (PLS), situés « Domaine de Gaïa », boulevard Mansart à Dijon, **une subvention d'un montant de 60 000 €**, établie en fonction du bilan financier prévisionnel de cette opération et conformément aux dispositions du règlement d'intervention du Programme Local de l'Habitat (PLH) ;
- **de dire** que cette dépense sera prélevée sur le crédit ouvert au budget de l'exercice en cours et exercices suivants ;
- **de dire** que l'attribution de cette subvention est subordonnée à la justification, par l'OPAC de Dijon, des dépenses figurant au bilan de l'opération ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte utile à la bonne administration de ce dossier.

SCRUTIN : POUR : 73 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 6 PROCURATIONS

37. HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME HABITAT À LOYER MODÉRÉ - DEMANDE DE SUBVENTIONS PLH - SCIC HABITAT BOURGOGNE : CONSTRUCTION DE 20 LOGEMENTS (14 PLUS, 6 PLAi), "LA PETITE LÉGIE" RUE LOUISON BOBET À SENNECEY-LES-DIJON

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'attribuer** à SCIC Habitat Bourgogne – 41 avenue Françoise Giroud – BP 30428 - 21004 DIJON cedex-, pour l'opération de construction de 20 logements collectifs (14 PLUS, 6 PLAi), situés « La Petite Légie » rue Louison Bobet à Chevigny-Saint-Sauveur, **deux subventions d'un montant total de 165 000 €**, établies en fonction du bilan financier prévisionnel de cette opération et conformément aux dispositions du règlement d'intervention du Programme Local de l'Habitat (PLH) :
 - 84 000 € au titre des PLUS,
 - 81 000 € au titre des PLAi.
- **de dire** que ces dépenses seront prélevées sur le crédit ouvert au budget de l'exercice en cours et exercices suivants ;
- **de dire** que l'attribution de ces subventions est subordonnée à la justification, par SCIC Habitat Bourgogne, des dépenses figurant au bilan de l'opération ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte utile à la bonne administration de ce dossier.

SCRUTIN : POUR : 73 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 6 PROCURATIONS

38. HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME HABITAT À LOYER MODÉRÉ - DEMANDE DE SUBVENTION PLH - OPAC DE DIJON : ACQUISITION VEFA DE 4 LOGEMENTS (PLUS), "LE SYMPHONIA" 21 RUE DU TRANSVAAL À DIJON

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'attribuer à l'OPAC de Dijon** – 2 bis rue Maréchal Leclerc - BP 87027 - 21070 DIJON cedex-, pour l'opération d'acquisition en VEFA de 4 logements collectifs (PLUS), situés dans le programme « Le Symphonia » 21 rue du Transvaal à Dijon, **une subvention d'un montant de 24 000 €**, établie en fonction du bilan financier prévisionnel de cette opération et conformément aux dispositions du règlement d'intervention du Programme Local de l'Habitat (PLH) ;
- **de dire** que cette dépense sera prélevée sur le crédit ouvert au budget de l'exercice en cours et exercices suivants ;
- **de dire** que l'attribution de cette subvention est subordonnée à la justification, par l'OPAC de Dijon, des dépenses figurant au bilan de l'opération ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte utile à la bonne administration de ce dossier.

SCRUTIN : POUR : 73 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 6 PROCURATIONS

39. HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME HABITAT À LOYER MODÉRÉ - DEMANDE DE SUBVENTIONS PLH - ORVITIS : CONSTRUCTION DE 17 LOGEMENTS (10 PLUS, 7 PLAI), 99 RUE DE MARSANNAY À CHENÔVE

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'attribuer à ORVITIS** -- BP n° 90104 - 21001 DIJON cedex-, pour l'opération de construction de 17 logements collectifs (10 PLUS, 7 PLAI), situés 99 rue de Marsannay à Chenôve, **deux subventions d'un montant total de 259 500 €**, établies en fonction du bilan financier prévisionnel de cette opération et conformément aux dispositions du règlement d'intervention du Programme Local de l'Habitat (PLH) :
 - 130 000 € au titre des PLUS,
 - 129 500 € au titre des PLAI.
- **de dire** que ces dépenses seront prélevées sur le crédit ouvert au budget de l'exercice en cours et exercices suivants ;
- **de dire** que l'attribution de ces subventions est subordonnée à la justification, par ORVITIS, des dépenses figurant au bilan de l'opération ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte utile à la bonne administration de ce dossier.

SCRUTIN : POUR : 73 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 6 PROCURATIONS

40. HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME HABITAT À LOYER MODÉRÉ - DEMANDE DE SUBVENTION PLH - ORVITIS : ACQUISITION-AMÉLIORATION DE 2 LOGEMENTS (PLAI), 43 RUE DE LARREY À DIJON

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'attribuer à ORVITIS** – BP 90104 - 21001 DIJON cedex-, pour l'opération d'acquisition-amélioration de 2 logements collectifs (PLAI), situés 43 rue de Larrey à Dijon, **une subvention d'un montant de 38 000 €**, établie en fonction du bilan financier prévisionnel de cette opération et conformément aux dispositions du règlement d'intervention du Programme Local de l'Habitat (PLH) ;
- **de dire** que cette dépense sera prélevée sur le crédit ouvert au budget de l'exercice en cours et exercices suivants ;
- **de dire** que l'attribution de cette subvention est subordonnée à la justification, par ORVITIS, des dépenses figurant au bilan de l'opération ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte utile à la bonne administration de ce dossier.

SCRUTIN : POUR : 73 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 6 PROCURATIONS

41. HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME HABITAT À LOYER MODÉRÉ - DEMANDE DE SUBVENTION PLH - SCIC HABITAT BOURGOGNE - ACQUISITION-AMÉLIORATION D'UN LOGEMENT (PLAi), 21 B AVENUE DE LA CONCORDE À DIJON

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'attribuer** à SCIC Habitat Bourgogne – 41 avenue Françoise Giroud - BP 30428 – 21004 DIJON cedex-, pour l'opération d'acquisition-amélioration d'un logement (PLAi), situé 21B avenue de la Concorde à Dijon, **une subvention d'un montant de 19 000 €**, établie en fonction du bilan financier prévisionnel de cette opération et conformément aux dispositions du règlement d'intervention du Programme Local de l'Habitat (PLH) ;
- **de dire** que cette dépense sera prélevée sur le crédit ouvert au budget de l'exercice en cours et exercices suivants ;
- **de dire** que l'attribution de cette subvention est subordonnée à la justification, par SCIC Habitat Bourgogne, des dépenses figurant au bilan de l'opération ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte utile à la bonne administration de ce dossier.

SCRUTIN : POUR : 73 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 6 PROCURATIONS

42. HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE : ADOPTION DE LA TARIFICATION 2011 POUR L'ENSEMBLE DES ÉQUIPEMENTS COMMUNAUTAIRES

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** la tarification 2011 concernant les équipements d'accueil des gens du voyage du Grand Dijon, selon les dispositions ci-avant énoncées,
- **de dire** que ces nouvelles dispositions prendront effet à compter du 1er janvier 2011,
- **de dire** que les recettes correspondantes seront perçues auprès des usagers des équipements d'accueil, pour le compte de la Communauté d'agglomération, par le gestionnaire désigné par elle,
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte utile à la bonne administration de ce dossier.

SCRUTIN : POUR : 73 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 6 PROCURATIONS

43. HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME RECONVENTIONNEMENT DE LA MAISON DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION DU BASSIN DIJONNAIS POUR LA PÉRIODE 2011-2014

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** la convention ;
- **d'approuver** la charte des points relais ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à verser la subvention 2010 de 400 000 € pour le fonctionnement de la MDEF, ainsi que du programme d'actions 2010 du PLIE ;
- **de prélever** les sommes sur le budget de l'exercice 2011 ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte utile à la bonne administration de ce dossier.

SCRUTIN : POUR : 72 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 1

DONT 6 PROCURATIONS

44. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE PARC D'ACTIVITÉS CAPNORD À DIJON - APPROBATION DU BILAN DE CLÔTURE

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** le bilan de clôture arrêté par la SEMAAD qui fait apparaître une participation définitive de la Communauté d'Agglomération à l'opération d'aménagement s'élevant à 1.245.777,31 € ;
- **de dire** que la Communauté d'Agglomération s'acquittera auprès de la Semaad de sa participation au titre de l'opération, dès les formalités de dépôt en Préfecture ;
- **de dire** que la Communauté d'Agglomération émettra un titre de recettes sur la SEMAAD de 2.000.000 € au titre de remboursement de l'avance de trésorerie, dès les formalités de dépôt en Préfecture ;
- **de donner quitus** à la SEMAAD de l'accomplissement de ses missions dans l'opération d'aménagement Parc Capnord ;
- **de dire** que la Communauté d'Agglomération se substitue à la SEMAAD dans ses droits et obligations à l'issue de la convention publique d'aménagement ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer toutes pièces nécessaires à la bonne administration de ce dossier.

SCRUTIN : POUR : 72 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
DONT 6 PROCURATIONS

45. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ZONE LA PLUCHARDE À BRETENIÈRE - RENFORCEMENT DE L'ALIMENTATION ÉLECTRIQUE

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **de verser** à la commune de Bretenière, la somme de 13.409,55 € au titre de l'aménagement de la zone d'activités économiques La Plucharde, sur présentation d'un justificatif de réalisation de la dépense ;
- **d'autoriser** le Président à signer tous actes nécessaires à la bonne administration de ce dossier ;
- **de dire** que les crédits seront prélevés sur le budget annexe de la zone de Bretenière.

SCRUTIN : POUR : 72 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
DONT 6 PROCURATIONS

46. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE PÔLE DE COMPÉTITIVITÉ VITAGORA - SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2011 À L'ASSOCIATION VITAGORA

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'attribuer** à l'Association Vitagora, une subvention de 35.000 € au titre de son fonctionnement pour l'année 2011 ;
- **d'approuver** le projet de convention à intervenir entre l'Association Vitagora et la Communauté de l'Agglomération dijonnaise fixant les modalités de versement de cette aide ;
- **d'autoriser** le Président à signer ladite convention ainsi que toutes pièces nécessaires à la bonne administration de ce dossier ;
- **de dire** que les crédits seront prélevés sur le budget de l'exercice 2011.

SCRUTIN : POUR : 72 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
DONT 6 PROCURATIONS

47. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE PÔLE DE COMPÉTITIVITÉ VITAGORA - SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2011 À L'ASSOCIATION CONGRÈS GOÛT NUTRITION SANTÉ

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'attribuer** à l'Association Congrès Goût Nutrition Santé, une subvention de 20.000 € au titre de l'organisation du Congrès qui se déroulera les 22 et 23 mars 2011 ;

- **d'autoriser** le Président à signer toutes pièces nécessaires à la bonne administration de ce dossier ;
- **de dire** que les crédits seront prélevés sur le budget de l'exercice 2011.

SCRUTIN : POUR : 72 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
DONT 6 PROCURATIONS

48. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE PÔLE DE COMPÉTITIVITÉ VITAGORA - 10ÈME APPEL À PROJETS - SOUTIEN FINANCIER PROJET FPARIS

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** le projet de convention cadre à intervenir entre l'Etat et les collectivités territoriales relative au financement du projet de R&D « FPARIS » ;
- **de dire** que la Communauté de l'Agglomération dijonnaise soutiendra la Société Merck Médication Familiale à hauteur de 100.000 € ;
- **de dire** qu'une convention d'application, selon modèle fourni par la DGE sera passée entre la Communauté de l'Agglomération dijonnaise et le partenaire soutenu ;
- **d'autoriser** le Président à signer tous actes nécessaires à la bonne administration de ce dossier ;
- **de dire** que les sommes seront prélevées sur les budgets des exercices concernés.

SCRUTIN : POUR : 72 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
DONT 6 PROCURATIONS

49. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE PÔLE DE COMPÉTITIVITÉ VITAGORA - 10ÈME APPEL À PROJETS - SOUTIEN FINANCIER PROJET SATIAROME

LE CONSEIL DÉCIDE À LA MAJORITÉ :

- **d'approuver** le projet de convention cadre à intervenir entre l'Etat et les collectivités territoriales relative au financement du projet de R&D « SATIAROME » ;
- **de dire** que la Communauté de l'Agglomération dijonnaise soutiendra la Société Cen Biotech à hauteur de 40.000 € ;
- **de dire** qu'une convention d'application, selon modèle fourni par la DGE sera passée entre la Communauté de l'Agglomération dijonnaise et le partenaire soutenu ;
- **d'autoriser** le Président à signer tous actes nécessaires à la bonne administration de ce dossier ;
- **de dire** que les sommes seront prélevées sur les budgets des exercices concernés.

SCRUTIN : POUR : 67 ABSTENTION : 3
 CONTRE : 2 NE SE PRONONCE PAS : 0
DONT 6 PROCURATIONS

50. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE PÔLE DE GÉRONTOLOGIE INTERRÉGIONAL - DEMANDE DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT - EXERCICE 2010 - 2011

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'attribuer** au GIE de préfiguration du Pôle de Gériatologie Interrégional Bourgogne Franche-Comté, aux côtés de la Ville de Dijon et des autres collectivités territoriales, une subvention de 10.000 € au titre de sa première année de fonctionnement, soit la période novembre 2010 – décembre 2011 ;
- **d'autoriser** le Président à signer toutes pièces nécessaires à la bonne administration de ce dossier ;
- **de dire** que les crédits seront prélevés sur le budget de l'exercice 2011.

SCRUTIN : POUR : 72 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
DONT 6 PROCURATIONS

51. DEPLACEMENTS MISSION TRAMWAY - AVENANT N°4 AU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'OEUVRE GÉNÉRALE POUR LA RÉALISATION DE DEUX LIGNES DE TRAMWAY

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** l'avenant n° 4 au marché 07.52 relatif au Marché de maîtrise d'oeuvre pour la réalisation des premières lignes de tramway de l'Agglomération Dijonnaise
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer cet avenant pour le bon déroulement du marché.

SCRUTIN : POUR : 72 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 6 PROCURATIONS

52. DEPLACEMENTS MISSION TRAMWAY - ACCORD DE PARTENARIAT AVEC LA CCI - MISSION DU CONSEILLER EN MOBILITÉ

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** le projet de la convention ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer la convention définissant les modalités du partenariat;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à prendre toute mesure utile à la mise en oeuvre de la présente délibération.

SCRUTIN : POUR : 72 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 6 PROCURATIONS

53. ENVIRONNEMENT TRAITEMENT - DÉCHETTERIES - RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION AVEC LE SMICTOM DE LA PLAINE DIJONNAISE

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** le renouvellement de la convention permettant aux habitants des communes de Bressey-sur-Tille, Bretenières et Magny-sur-Tille, d'accéder aux déchetteries gérées par le SMICTOM de la Plaine Dijonnaise et situées sur les communes d'Izier et de Longcourt,
- **d'approuver** le montant annuel de la participation de la Communauté d'agglomération fixé à 28 354,89 € TTC
- **de préciser** que cette convention est applicable du 1er janvier 2010 au 31 décembre 2010.

SCRUTIN : POUR : 72 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 6 PROCURATIONS

54. ENVIRONNEMENT DISSOLUTION DU SYNDICAT MIXTE DU DIJONNAIS - CONVENTION ET TARIFICATION DU DÉVERSEMENT ET DU TRAITEMENT DES EAUX USÉES DE COUTERNON, VAROIS-ET-CHAIGNOT ET ORGEUX DANS LE RÉSEAU DU GRAND DIJON

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer ladite convention et toutes pièces relatives à cette affaire, et à apporter des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;
- **d'appliquer** une redevance de 0,2348 € / m³ déversé dans le réseau du Grand Dijon en vue de son traitement.

SCRUTIN : POUR : 72 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 6 PROCURATIONS

55. ENVIRONNEMENT DISSOLUTION DU SYNDICAT MIXTE DU DIJONNAIS - CONVENTION POUR LA GESTION DES BASSINS DE RÉTENTION ET DE DÉPOLLUTION DES EAUX DE RUISSELLEMENT - APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** la convention pour la gestion des bassins de rétention et de dépollution des eaux de ruissellement;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer ladite convention avec les communes de Quetigny, Chevigny-Saint-Sauveur, Saint-Apollinaire, Sennecey-lès-Dijon et Neuilly-Les-Dijon, et les intervenants à la convention, à signer les avenants s'y rattachant, et à y apporter des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à prendre tous actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

SCRUTIN : POUR : 72 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 6 PROCURATIONS

56. ENVIRONNEMENT DISSOLUTION DU SYNDICAT MIXTE DU DIJONNAIS - CONVENTION POUR L'ASSISTANCE À LA GESTION DE LA CONVENTION DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC RELATIVE AU TRAITEMENT DES EAUX USÉES DE L'EST DIJONNAIS - APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** la convention pour l'assistance à la gestion de convention de délégation de service public relative au traitement des eaux usées de l'Est Dijonnais ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer ladite convention avec les communes de Vairois-et-Chaignot et Couternon, à signer les avenants s'y rattachant, et à y apporter des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à prendre tous actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

SCRUTIN : POUR : 72 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 6 PROCURATIONS

57. ENVIRONNEMENT DISSOLUTION DU SYNDICAT MIXTE DU DIJONNAIS - CONVENTION POUR L'ASSISTANCE À LA GESTION DE LA CONVENTION DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DU SERVICE DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE - APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** la convention pour l'assistance à la gestion de convention de délégation de service public pour l'exploitation du service de distribution d'eau potable ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer ladite convention avec la commune de Couternon, à signer les avenants s'y rattachant, et à y apporter des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à prendre tous actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

SCRUTIN : POUR : 72 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 6 PROCURATIONS

58. ENVIRONNEMENT CONTRAT D'OBJECTIFS AVEC LATITUDE 21 - MISE À JOUR DU CONTRAT D'OBJECTIFS

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** les modifications de la convention d'objectifs et de moyens, et des statuts ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer la convention d'objectifs et de moyens pour une période de 3 ans.

SCRUTIN : POUR : 72 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 6 PROCURATIONS

59. CULTURE ET SPORTS EQUIPEMENTS SPORTIFS - FONDS DE CONCOURS - ATTRIBUTIONS AUX COMMUNES

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'attribuer** un fonds de concours aux communes de Chenôve pour un montant de 110 000 €, Talant pour un montant de 35 000 € ;
- **de mandater** le Président pour signer les conventions définissant les modalités de versement du fonds de concours conformément au modèle en vigueur ;
- **d'inscrire** les crédits nécessaires au budget primitif 2011.

SCRUTIN : POUR : 69 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 3
 DONT 6 PROCURATIONS

60. CULTURE ET SPORTS SOUTIEN AUX CLUBS PROFESSIONNELS - JDA DIJON BOURGOGNE - DIJON FOOTBALL CÔTE D'OR - DIJON BOURGOGNE HANDBALL DBHB POUR LA SAISON 2010-2011 - SUBVENTIONS POUR MISSIONS D'INTÉRÊT GÉNÉRAL ET MARCHÉS DE PRESTATIONS DE SERVICES

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** la convention pour la réalisation de missions d'intérêt général entre la Communauté de l'agglomération dijonnaise et la SASP Dijon Football Côte d'Or portant l'octroi d'une subvention de 635 000 euros pour la saison 2010-2011 ;
- **d'approuver** la convention pour la réalisation de missions d'intérêt général entre la Communauté de l'agglomération dijonnaise et la SASP JDA Dijon Bourgogne portant l'octroi d'une subvention de 267 000 euros pour la saison 2010-2011 ;
- **d'approuver** la convention pour la réalisation de missions d'intérêt général entre la Communauté de l'agglomération dijonnaise et la SASP DBHB portant l'octroi d'une subvention de 245 000 euros pour la saison 2010-2011 ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer lesdites conventions et à apporter des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;
- **d'approuver et d'autoriser** Monsieur le Président à signer les marchés publics d'achats de prestations de services ;
- **d'imputer** les dépenses correspondantes sur le budget primitif 2011.

SCRUTIN : POUR : 72 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 6 PROCURATIONS

61. CULTURE ET SPORTS TOURNOI INTERNATIONAL DE HANDBALL - DEMANDE DE SUBVENTION

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** le versement d'une subvention de 5 000 € au DBHB ;
- **d'autoriser** le Président à mandater cette somme ;
- **de prélever** cette somme sur les crédits du budget de l'exercice 2011.

SCRUTIN : POUR : 72 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 6 PROCURATIONS

62. CULTURE ET SPORTS ZÉNITH - PRINCIPE DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC EN APPLICATION DES ARTICLES L1411 - 1 ET SUIVANTS DU CODES GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES - AUTORISATION DE LANCEMENT DE LA PROCÉDURE

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** le principe de la Délégation de Service Public de type affermage pour assurer l'exploitation du Zénith du Grand Dijon ;
- **d'approuver** les caractéristiques des prestations que devra assurer le futur délégataire, décrites dans le rapport ;
- **d'autoriser** le président à lancer la procédure de délégation de service public (effectuer notamment les publicités nécessaires), à mener les négociations avec les différents candidats conformément aux articles L 1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales et prendre les actes nécessaires dans le cadre de cette procédure.

SCRUTIN : POUR : 72

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 6 PROCURATIONS

* * * * *

Fait à Dijon, le 4 janvier 2011

